



COOPÉRATION V9 : SOUTIEN PRÉPARATOIRE

– Créer les conditions pour une mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 (Nantes / Le Mont Saint-Michel)

Pays de Fougères, Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Fiche Action :

Europe : 11. Coopération interterritoriale ou transnationale

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : SPL FOUGÈRES TOURISME (Nom commercial : DESTINATION FOUGÈRES OFFICE DE TOURISME)

N° SIRET : 848 502 381 00

Forme juridique : Entreprise

Nombre d'habitants : 77361

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 6.10

Montant du budget Annuel en k€ : 493.00

Chiffre d'affaires annuel en k€ : 56.50

Representant de la structure demandeuse : LEBRET Alice, Présidente Directrice Générale

Representant technique du projet : LEMOINE Elodie , Chargée de mission développement,
elodie.lemoine@tourisme-fougères.fr

Adresse postale : 1, rue Louis Lumière - PA de l'Aumallerie 35133 LA SELLE-EN-LUITRÉ

Adresse électronique : Info@tourisme-fougères.fr

Tel : 02 99 94 12 20

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

En février 2018, à la suite de la création d'une section de 26 km de voie verte entre Fougères et Vitré, la Région Bretagne a choisi d'inscrire un nouvel itinéraire cyclable d'intérêt régional et interrégional au schéma des véloroutes et voies de Bretagne : la V9.

PRÉSENTATION DE LA V9

Composé de voies vertes et de véloroutes, l'itinéraire a une longueur totale de près de 300 km. Il relie Nantes et le Mont-Saint-Michel en traversant, entre autres, les communes de Nort-sur-Erdre, Châteaubriant, Vitré, et Fougères. 3 régions se trouvent concernées : les Pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie. Ainsi que 3 départements : La Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine et la Manche.

Compte tenu de sa position géographique, la V9 ouvre l'accès à « 3 itinéraires cyclables européens » à forte fréquentation :

- l'EuroVélo 6 dite Véloroute des Fleuves : elle va de Bâle à Saint-Brevin-Les-Pins en empruntant notamment le canal du Rhône au Rhin, les vallées du Doubs et de la Saône, le canal du Centre en Bourgogne avant de rejoindre « la Loire à Vélo » ;
- l'EuroVélo 4 dite La Vélomaritime : elle s'étend de Kiev à Roscoff en suivant entre autres, la côte de la Manche ;
- l'EuroVélo 1 dite La Vélodyssée : cette véloroute relie Roscoff à Hendaye en traversant la Bretagne par le canal de Nantes à Brest et en longeant ensuite l'Atlantique jusqu'à la Côte basque.

Fin 2019, environ 76 % de l'infrastructure de la V9 est réalisée.

FOCUS SUR LE PAYS DE FOUGERES, MARCHES DE BRETAGNE

A lui seul, le pays de Fougères, Marches de Bretagne est concerné par 50 km soit près de 17 % de ce futur itinéraire (31 km sur Fougères Agglomération et 19 km sur Couesnon Marches de Bretagne).

Se situent sur le tracé, les communes de Luitré-Dompierre, La Selle-en-Luitré, Fougères, Lécousse, St-Germain-en-Coglès, Maen Roch et Val Couesnon.

44 km se composent de voies vertes ou pistes cyclables réservés uniquement aux piétons et cyclos. Le reste se situe sur des routes à très faible circulation.

RÉUNION PRÉPARATOIRE DU 10 OCTOBRE 2019 :

Plusieurs acteurs se montrent intéressés par une démarche de valorisation touristique de la V9

Fin juin 2019, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Fougères, Marches de Bretagne et la SPL Fougères Tourisme ont lancé une offre de coopération sur le site ENRD (European Network for Rural Développement). Le thème était le suivant : la valorisation touristique des voies vertes. Les partenaires recherchés indiqués dans l'annonce étaient dans l'idéal ceux situés sur la V9. Plusieurs GAL localisés sur cet itinéraire ont fait part de leur intérêt d'où l'organisation d'une réunion préparatoire.

Le rendez-vous s'est tenu à l'initiative de la SPL Fougères Tourisme, le 10 octobre 2019, dans les locaux de Fougères Agglomération.

21 acteurs concernés par la V9 étaient présents : Collectivités, Comités Départementaux du Tourisme, Comités Régionaux du Tourisme, Groupes d'Action locale (Groupes d'actions locales), autres structures. Cette rencontre a permis :

- de s'accorder sur le calendrier pour parvenir à un tracé précis et un jalonnement continu. Une échéance a pu être fixée : fin juin 2020 ;
- d'échanger sur l'hypothèse de lancer une coopération LEADER pour la mise en tourisme : des premiers jalons ont pu ici être posés...

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

MOTIFS DU CHOIX DE RECOURS A UNE PHASE DE SOUTIEN PRÉPARATOIRE

Toute action de coopération intègre deux étapes :

- une phase de soutien préparatoire : elle a pour objectifs d'engager toutes les démarches en amont, de vérifier la faisabilité de la démarche de coopération, de s'accorder sur le contenu des actions à mettre en œuvre et d'aboutir ainsi à la signature de l'accord de partenariat ;
- une phase de mise en œuvre des projets.

Ces deux étapes peuvent être présentées dans un même dossier ou faire l'objet de deux dossiers séparés.

Dans le cas de la coopération V9, l'objectif de mise en tourisme a été mis en avant mais les actions précises à mener restent à définir. Il a donc été fait le choix, lors de la réunion préparatoire du 10 octobre 2019, de dissocier les deux étapes :

- la phase de soutien préparatoire qui fait l'objet de cette demande ;
- si cette première phase montre l'intérêt de poursuivre et aboutit à la définition d'actions, un second temps dit de mise en œuvre pourra s'enclencher. Il fera l'objet d'une autre sollicitation au titre des fonds FEADER- LEADER. Selon les cas, cette étape fera ou non intervenir toutes les structures qui participent au soutien préparatoire. D'autres territoires – hors du tracé de la V9 - pourront aussi s'ajouter.

STRUCTURES ET TERRITOIRES COOPÉRANTS

La réunion préparatoire du 10 octobre 2019 a associé des techniciens. Il a ensuite été demandé aux participants de faire remonter le projet aux élus pour obtenir ou non une validation politique. Début décembre 2019, ont confirmé leur intérêt pour s'engager dans la phase de soutien préparatoire, les représentants des 6 structures-porteuses suivantes :

- la Société Publique Locale Fougères Tourisme (nom commercial : Destination Fougères Office de Tourisme) relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Fougères Marches de Bretagne ;
- Vitré Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Roche aux Fées Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Bretagne Porte de Loire communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays des Vallons de Vilaine ;
- la Communauté de communes Châteaubriant-Derval relevant du Groupe d'Action Locale Chateaubriant-Derval ;
- la Communauté de communes Erdre et Gesvres relevant du Groupe d'Action Locale Canal Erdre et Loire.

Ces 6 structures sont toutes situées sur le tracé de la V9.

Chef de file : SPL Fougères Tourisme (nom commercial : Destination Fougères Office de tourisme)

En l'absence d'autres volontaires, la SPL Fougères Tourisme a accepté d'être chef de file pour coordonner la phase de soutien préparatoire. La SPL sera en charge de la procédure de commande publique. Une convention formalisera les relations financières entre la SPL et les différents partenaires dans le cadre de cette commande publique.

Précisions sur les autres territoires concernés par le tracé de la V9 :

N'a pas répondu à l'offre de coopération, ni à l'invitation pour participer à la réunion du 10 octobre 2019 : la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel (relevant du Groupe d'Action Locale du Pays de Saint-Malo).

N'ont pas souhaité s'engager dans la phase de soutien préparatoire :

- Nantes Métropole (« territoire organisé » mais ne disposant pas d'un programme LEADER),
- la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (relevant du Groupe d'Action Locale du Pays d'Ancenis)
- la Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel-Normandie (relevant du Groupe d'Action Locale du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Michel)

Ces 3 EPCI ont, toutefois, manifesté leur intérêt pour le projet de coopération et leur souhait de rester informés de son état d'avancement.

OBJECTIFS POURSUIVIS

La phase est dite de "soutien préparatoire" au sens où elle va permettre d'engager les démarches permettant de vérifier la faisabilité du projet de coopération et de définir le contenu éventuel d'un accord de partenariat. Une consultation va être organisée pour choisir un prestataire qui accompagnera les structures-porteuses pendant toute cette étape. Le cabinet retenu devra organiser :

- des temps communs (entre territoires coopérants)
- des temps locaux (au sein de chaque territoire pour nourrir la réflexion au plus près du terrain)

La réunion préparatoire du 10 octobre 2019 a permis de s'accorder sur les 3 objectifs suivants :

1/ S'APPROPRIER COLLECTIVEMENT LES OPPORTUNITÉS ET POTENTIELS DE L'ITINÉRAIRE

Le prestataire devra réaliser un diagnostic incluant entre autres :

- un état des lieux de l'itinéraire pour chaque territoire coopérant en termes d'infrastructures, de services existants ou potentiels dédiés au vélo : aires d'arrêt, aires de pique-nique, parkings et stationnement vélo , autres spécificités ;
- une analyse des forces et faiblesses de l'itinéraire du point de vue des attentes clientèles, associations d'utilisateurs (AF3V-FFCT), agences de voyages spécialisées ;
- un benchmark sur des itinéraires similaires en France ou en Europe et une mise en perspective par rapport à l'itinéraire V9.

Le cabinet retenu devra ici être force de propositions en vue d'améliorer l'existant et le cas échéant de rechercher des partenaires de coopération qui pourront se joindre à la phase de mise en œuvre.

2/ DÉFINIR UN POSITIONNEMENT MARKETING

Le cabinet retenu s'attachera ici à déterminer :

- les cibles de clientèles prioritaires : excursionnistes/touristes, français/étrangers, utilitaires, loisirs, sportifs, itinérants
- la promesse client c'est-à-dire l'expérience à vivre sur cet itinéraire
- l'identité : l'enjeu sera ici de révéler les atouts de l'ensemble des territoires traversés et de différencier la V9 des autres itinéraires concurrents.

Cette étape sera conçue pour préparer le volet communication.

La réunion du 10 octobre 2019 a mis en lumière plusieurs pistes qui restent à approfondir mais à partir desquelles le positionnement marketing pourrait se déployer (liste donnée à simple titre indicatif. Le cabinet retenu pourra évidemment être force de proposition pour enrichir ces idées ou en apporter de nouvelles) :

PISTE 1 - Mettre en avant l'histoire commune autour des Marches de Bretagne : ancienne zone de frontière historique en vue de protéger le Duché de Bretagne indépendant jusqu'au 16ème siècle, les Marches de Bretagne s'étendent de la Baie du Mont-Saint-Michel à la Baie de Bourgneuf-en-Retz.

PISTE 2 - Prendre appui sur la richesse d'un patrimoine remarquable : traversée de trois villes-fortresses que sont Nantes, Vitré, Fougères (Villes d'Art et d'Histoire), de la cité médiévale de Châteaubriant et du Mont-Saint-Michel, découverte des bords de l'Erdre et du Couesnon, de plusieurs plans d'eau (Lac du Vioreau, Martigné-Ferchaud, Champeaux, Châtillon-en-Vendelais, Dompierre-du-Chemin,...), de sites naturels et de loisirs (Abbaye de Meilleray, mine d'Abbarez, marché historique de la Guerche de Bretagne...). Le parcours de la V9 offre une diversité de paysages. Par là même, plusieurs expériences culturelles et touristiques (existantes ou à créer) vont pouvoir être proposées aux cyclotouristes.

PISTE 3 - Créer un imaginaire autour de Nantes et du Mont-Saint-Michel c'est-à-dire s'accorder sur « un concept-trait d'union » qui permet de relier les différentes communes du parcours à l'un ou aux 2 sites d'exception de départ et d'arrivée.

3/ FORMALISER UN PLAN D'ACTION CHIFFRÉ

Cette troisième étape aboutira à définir les projets à mettre en œuvre. Il pourra s'agir :

- d'actions communes (menées par 2 partenaires ou plus)
- d'actions locales (expérimentées par un seul partenaire mais dont les résultats intéressent tous les territoires coopérants)

L'enjeu sera donc de faire remonter les besoins au plus près du terrain c'est-à-dire au sein de chaque territoire coopérant.

Il sera demandé au cabinet retenu :

- d'identifier les maîtres d'ouvrage pour chaque projet retenu ;
- d'aider à la clarification et au montage des budgets ;
- de rédiger l'accord de coopération qui sera signé à l'issue de la mission.

Au stade du dépôt de la demande initiale, aucune action commune ou locale n'est décidée mais lors de la réunion du 10 octobre 2019, des exemples de projets qui pourraient être mis en œuvre ont été évoqués (Liste donnée à titre indicatif sans valeur contractuelle):

- la création de supports de communication (site web, dépliants, logotype...);
- la mise en place d'un kit méthodologique sur la signalétique de rabattement ;

- la proposition d'événements ;
- le lancement d'expérimentations en matière de dispositifs innovants : aires d'arrêts, aires de jeux, services de location de vélos, hébergements insolites, création de boucles locales permettant d'irriguer l'ensemble d'un territoire...

LIVRABLE

Le livrable qui sera fourni par le cabinet prendra la forme d'un recueil de l'ensemble des échanges pendant la phase de soutien préparatoire c'est-à-dire les accords issus des temps communs et des temps locaux de réunions. Le livrable inclura entre autres :

- pour les territoires qui auront décidé d'une mise en oeuvre dans le cadre de la stratégie LEADER 2014-2020 : l'accord de coopération (document signé ou projet d'accord). Il est important de rappeler que la phase 2 de mise en oeuvre pourra intégrer d'autres structures-porteuses ;
- pour les autres territoires décidant de ne pas poursuivre et/ou ne disposant plus d'enveloppes financières FEADER-LEADER suffisantes dans la cadre du programme 2014-2020 : la liste des projets possibles de valorisation touristique de la V9 avec des pistes de financement hors programme de coopération LEADER 2014-2020.

3 - Présentation resumée du projet

L'itinéraire cyclo-touristique interrégional V9 relie, sur près de 300 km, Nantes au Mont-Saint-Michel en passant par Nort-sur-Erdre, Châteaubriant, Vitré et Fougères. Cet itinéraire, en cours d'aménagement, offre des opportunités de développement touristique et économique pour les territoires traversés mais les actions à mener restent à définir.

Aussi, l'Office de Tourisme Destination Fougères relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Fougères, Marches de Bretagne souhaite s'associer à 5 autres partenaires situés sur le tracé pour conduire une étude pré-opérationnelle. Ces cinq autres structures sont :

- Vitré Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Roche aux Fées Communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays de Vitré, Portes de Bretagne ;
- Bretagne Porte de Loire communauté relevant du Groupe d'Action Locale Pays des Vallons de Vilaine ;
- la Communauté de communes Châteaubriant-Derval relevant du Groupe d'Action Locale Châteaubriant-Derval ;
- la Communauté de communes Erdre et Gesvres relevant du Groupe d'Action Locale Canal Erdre et Loire.

Les objectifs sont d'identifier et de mettre en perspective les points forts et faiblesses de l'itinéraire, définir un positionnement marketing, élaborer une stratégie de valorisation. Autrement dit, cette phase dite de soutien préparatoire doit permettre de « créer les conditions pour une mise en tourisme de la V9 » en s'accordant sur les projets précis à mettre en oeuvre et en clarifiant les budgets nécessaires. Si l'intérêt de poursuivre existe, pourront intervenir la signature d'un accord de coopération puis la mise en oeuvre opérationnelle.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Inter-régional

5 - Résultat attendu

Indicateur obligatoire : nombre d'emplois créés en ETP : 0

Indicateur lié à l'impact sur les mobilités durables

- Nombre de projets auxquels l'étude pré-opérationnelle va aboutir (incluant ou non la participation du territoire du pays de Fougères) : 4
- Nombre de projets incluant la participation du territoire du pays de Fougères : 2

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Début de la phase de soutien préparatoire	01/02/2020	
Fin de la phase de soutien préparatoire	01/04/2021	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHÉRENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

INNOVATION

Ce projet d'étude pré-opérationnelle est innovant à l'échelle du pays de Fougères : les véloroutes et voies vertes qui sillonnent le territoire du Pays de Fougères ont été aménagées en 1998, pour les plus anciennes, par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Depuis, elles n'ont pas fait l'objet d'un travail de valorisation touristique et de loisirs. La réflexion qui va donc s'engager, spécifiquement sur l'itinéraire V9, va permettre de mobiliser concrètement les acteurs publics et privés sur cette thématique et d'aboutir à des propositions et solutions en termes d'équipements, de services, de signalisation, de promotion, d'événements... qui vont permettre de passer d'un aménagement cyclable existant à une véritable offre vélo structurée en adéquation avec les attentes des cyclotouristes et les volontés des acteurs publics et privés locaux.

La démarche qui va s'engager est, également innovante à l'échelle de la Bretagne. En effet, les trois objectifs assignés collectivement (Diagnostic, positionnement marketing, et programme d'actions) dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle est une première sur un itinéraire régional.

MULTIPARTENARIAT

La conduite de ce projet repose sur une approche multi-partenariale forte.

PARTENAIRES ASSOCIÉS EN TANT QUE STRUCTURES PORTEUSES

Ce projet va, tout d'abord, impliquer directement les 6 structures porteuses engagées dans la coopération :

- Communauté de communes Erdre et Gesvres
- Communauté de communes Châteaubriant-Derval
- Bretagne Porte de Loire communauté
- Roche aux Fées communauté
- Vitré communauté
- SPL Fougères Tourisme (Nom commercial : Destination Fougères Office de Tourisme)

AUTRES PARTENAIRES QUI POURRONT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE MOBILISÉS A UNE OU PLUSIEURS ÉTAPES DU SOUTIEN PRÉPARATOIRE (liste donnée à titre indicatif sans valeur contractuelle)

1/ Les maîtres d'ouvrages en charge de l'aménagement et de la gestion des infrastructures cyclables :

- Conseils Départementaux de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine et de la Manche
- EPCI : Nantes Métropole, Châteaubriant-Derval, Vitré communauté et Fougères Agglomération
- Villes de Fougères et Vitré...

2/ Les maîtres d'ouvrage potentiels pouvant réaliser les investissements liés notamment aux services et équipements à développer

- EPCI et/ou communes traversés par l'itinéraire

3/ Les structures en charge de la filière itinérance vélo et de la valorisation touristique

- Comités Régionaux du Tourisme des Pays de la Loire, de Bretagne et de Normandie
- Agences départementales du Tourisme de Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine et Manche
- Offices de Tourisme locaux

4/ Les associations d'usagers de cyclotourisme

- AF3V
- FFCT
- Associations locales si nécessaire

TRANSFERABILITÉ

Au stade du dépôt de la demande initiale, les conditions de transférabilité ne sont pas explicitement prévues mais la SPL Fougères Tourisme se montre disposée à échanger sur l'expérience qui va être menée. Plus précisément, la reproductibilité est jugée possible au moins à deux niveaux :

- à l'échelle locale. Le Pays de Fougères étant doté d'un maillage structurant de près de 140 km de véloroutes et voies vertes, il est attendu que les actions communes et locales qui seront proposées dans le cadre du plan d'actions soient transposables en termes de méthode mais aussi de contenu sur les autres itinéraires du territoire. La volonté affichée des parties prenantes du projet d'expérimenter, de tester des équipements et des services est une réelle opportunité pour le territoire.
- à l'échelle régionale voire interrégionale. Le projet d'étude pré-opérationnelle de mise en tourisme d'un itinéraire cyclable étant une première au niveau de la Bretagne, la méthodologie retenue, les résultats obtenus pourront être partagés intégralement à différentes échelles territoriales.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes

Fougères Agglomération a inscrit dans son projet d'Agglomération 2019-2021 plusieurs ambitions qui concernent la V9. DEFI 1 « Assurer le lien entre les territoires et les populations grâce à une politique respectueuse alliant centralité, proximité et citoyenneté, avec des infrastructures facilitant la mobilité et le partage » - Axe 2 « Des infrastructures pour une mobilité facilitée » identifie une action sur les mobilités touristiques notamment autour de l'aménagement de la voie verte Fougères-Vitré, section intégrée au tracé de la V9, et également de liaisons douces.

DEFI 2 « Garantir le développement du territoire et son attractivité économique aussi bien sur les pôles que les communes rurales » - Axe 7 « Développer l'économie touristique » précise la volonté de l'EPCI de valoriser l'aménagement de la voie verte Fougères-Vitré et sa continuité avec les autres voies vertes du territoire.

De son côté, Couesnon Marches de Bretagne s'emploie dans le cadre du Plan Mobilité Rurale à développer les mobilités douces, propres et collectives. La voie verte, Saint-Germain-en-Coglès/Antrain, empruntée par l'itinéraire V9, a été identifiée comme une infrastructure prioritaire à aménager et à valoriser pour favoriser les déplacements utilitaires et de loisirs des habitants du territoire mais aussi comme un atout pour développer le tourisme.

Des municipalités directement concernées par l'itinéraire V9 ont également engagé des projets qui viendront contribuer à la qualité de l'itinéraire et à sa mise en tourisme :

- la Ville de Fougères, a entrepris ces dernières années de nombreuses actions pour favoriser les déplacements doux : aménagement de pistes cyclables, extension de la zone 30 en centre-ville, création de doubles-sens cyclables, signalisation renouvelée, création de parcs à vélos, projet de box à vélo ;

- les communes de Beaucé et Luitré-Dompierre se sont engagées sur la création de liaisons douces connectées à ce futur itinéraire V9 ;

- la Commune de Luitré-Dompierre va lancer un projet LEADER intitulé MOBILIZ : l'opération va impliquer les habitants dans le recours aux moyens de mobilités durables. Il est prévu notamment la mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique (VAE).

Le projet de mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 dont 50 km traversent les territoires de Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne s'inscrit donc pleinement dans les volontés et dynamiques locales.

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

La fiche-action choisie est la fiche 11 « Coopération interterritoriale ou internationale ». Il est inscrit que « tout projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER du Pays de Fougères peut faire l'objet d'une action de coopération ».

Or, la phase de soutien préparatoire Coopération V9 se trouve en parfaite adéquation avec la stratégie locale du Pays de Fougères via la fiche-action 3 « Développer les mobilités durables ». En effet, tout l'enjeu de l'étude pré-opérationnelle est de parvenir au choix d'actions communes ou locales pour venir valoriser la V9 et donc l'accès aux mobilités douces. Cet enjeu sera particulièrement renforcé sur le pays de Fougères dont l'itinéraire V9 est à 96% en site propre c'est-à-dire réservé aux piétons et cyclos.

Rappel des indicateurs de résultat choisis :

- Nombre de projets auxquels l'étude pré-opérationnelle va aboutir (incluant ou non la participation du territoire du pays de Fougères) : 4

- Nombre de projet incluant la participation du territoire du pays de Fougères : 2

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

La phase de soutien préparatoire vient répondre à au moins 2 enjeux de la stratégie locale :

- énergétique avec la fiche-action 3 « Développer les mobilités durables » (voir ci-dessus)

- économique avec la fiche-action 4 « Renforcer l'ancrage territorial des activités économiques ». L'étude « Véloroutes et voies vertes en Bretagne - Fréquentation et retombées économiques » menée par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne et parue en 2019 apporte des données intéressantes : elle estime à 23 200 euros l'impact économique par an et par km d'itinéraire. Elle montre que la dépense moyenne de chaque touriste est de 56 euros par jour et de 66 euros pour les itinérants à vélo (dépenses d'hébergement, d'alimentation, d'activités, de visites, de produits du terroir, de souvenirs, de locations de vélos).

3 - PÉRENNITÉ

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

Même si le fait de bénéficier d'un soutien technique préparatoire n'implique pas l'obligation de mettre ensuite en œuvre le projet, l'objectif pour la SPL Fougères Tourisme en se lançant dans la phase de soutien préparatoire est bien de s'engager dans un second temps dans la mise en œuvre opérationnelle de valorisation et de mise en tourisme de l'itinéraire, avec l'ensemble ou la cas échéant une partie des coopérants de la phase 1. D'autres partenaires pourront éventuellement aussi s'ajouter. Tout dépendra ici des résultats de l'étude.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

Il est prévu d'impliquer des étudiants dans le suivi de l'étude pré-opérationnelle. Le projet va notamment faire l'objet d'une présentation auprès d'une classe d'étudiants de l'Université de Rennes 2 UFR STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Dans ce cadre, Il sera proposé qu'au moins 6 étudiants volontaires puissent participer concrètement aux réunions.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Étude préparatoire - Budget maximum : 60 000 euros.	10 000.00	100.00
Les 60 000 euros seront répartis entre les 6 structures-porteuses	0.00	0.00
soit 10 000 euros facturés à la SPL FOUGÈRES TOURISME	0.00	0.00
Total	10 000.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEADER - LEADER	8 000.00	80.00
Autofinancement public - Autofinancement appelant le FEADER	2 000.00	20.00
Total	10 000.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 02/03/2020

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 8 000.00 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER LE BAIL est seule concernée. A titre tout à fait exceptionnel, elle a de toute façon été contrainte de partir avant l'achèvement du CUP. Elle n'était pas présente au moment de l'examen de ce projet.
 - Les EPCI et les communes traversés par la V9 vont participer à l'opération : Louis DUBREIL, Président de Couesnon Marches de Bretagne et Maire de Maen Roch ainsi que Michel BALLUAIS, Maire de la Commune déléguée de Luitré, n'ont pas participé aux délibérations et au vote.
 - Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine va être associé à l'action : Thierry BENOIT et Louis PAUTREL, Conseillers Départementaux, n'ont pas participé aux délibérations et du vote.
 - En début de présentation, il est demandé si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.
- Remarque : Bruno DELAMARCHE, membre de l'équipe technique du Pays et par ailleurs Directeur de la SPL, a quitté la salle au moment des délibérations et vote.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 7

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Deux représentants de la SPL Fougères Tourisme sont intervenus :

- Alice LEBRET, Présidente Directrice Générale
- Bruno DELAMARCHE, Directeur.

ANALYSE DE LA RÉGION

Suite à l'absence exceptionnelle d'Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Xavier BODIN, Référent territorial, a pris la parole. Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, il a informé qu'il n'avait pas de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 11 "Faciliter les coopération inter-territoriales et transnationales".

ECHANGES AVEC LE PORTEUR ET DÉLIBÉRATIONS (sur la base de la grille d'aide à la sélection à la date du 2 mars 2020)

Plusieurs membres publics et privés ont salué la projet. Aucune opposition ne s'est manifestée au sein du CUP.

1 - COHÉRENCE DU PROJET

▣ Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

Innovation

Le porteur a rappelé le pays de Fougères est traversé par la V9 sur une trajectoire de 50 km (31 km sur Fougères Agglomération et 19 km sur Couesnon Marches de Bretagne). Les objectifs visés par le projet de soutien préparatoire - diagnostic, positionnement marketing et plan d'actions partagés - sont inédits à l'échelle locale. La coopération autour de la mise en tourisme d'un itinéraire cyclable d'intérêt régional est même une grande première en Bretagne : la Région Bretagne et le Comité Régional du Tourisme sont impliqués et ils souhaitent connaître les conclusions des travaux qui vont s'engager.

Sur la base des éléments fournis, les membres décident d'octroyer 1 point.

Multipartenariat

La dimension partenariale de ce projet est qualifiée de "forte". Au total, 5 autres territoires coopérants et près de 30 autres structures vont être mobilisés : 3 points sont donc acquis.

Transférabilité

La méthode qui va être tentée apparaît très facilement duplicable mais comme les conditions de transfert de l'expérience ne sont pas encore prévues, 1 seul point est attribué.

▣ Liens avec les stratégies communautaires

2 points sont délivrés. La valorisation des voies vertes est un projet inscrit dans des documents stratégiques comme le projet de territoire de Fougères Agglomération et le plan Mobilités durables de Couesnon Marches de Bretagne.

2 - APPORTS

☒ Atouts au regard de la fiche-action 11 "Coopération interterritoriale ou transnationale" et de la fiche-action 3 "Développer les mobilités durables"

3 points sont ici accordés. Durant sa présentation, le maître d'ouvrage a insisté sur les éléments suivants : l'objectif du soutien préparatoire est de parvenir à la validation d'actions communes et locales pour permettre la valorisation de la V9 et donc des mobilités douces. L'enjeu est renforcé sur le pays de Fougères dont l'itinéraire V9 est à 96% exclusivement réservé aux piétons et cyclos. Les résultats attendus à l'issue du projet sont d'identifier au moins 4 projets communs dont 2 incluant le territoire du pays de Fougères.

Une discussion s'est engagée sur l'un des volets prévus dans la démarche : le positionnement marketing de la V9. La fiche-projet fait référence à plusieurs pistes qui restent à approfondir voire à compléter mais à partir desquelles le positionnement pourra se déployer :

- Piste 1 : la mise en avant de l'histoire commune autour des Marches de Bretagne,
- Piste 2 : l'appui sur les éléments remarquables du patrimoine,
- Piste 3 : la création d'un imaginaire autour des deux sites d'exception d'arrivée et de départ : Nantes et le Mont Saint-Michel.

Un membre public a fait part de sa préférence pour la piste 1 : "la mise en avant de l'histoire commune autour des Marches de Bretagne". Il a expliqué : "Nous avons la chance d'être une Région qui n'a pas fait l'objet d'un redécoupage et qui renvoie à une forte identité. Avec la V9, nous sommes quasiment sur la frontière linéaire des Marches de Bretagne. J'y vois un atout. Nous avons là une signature particulière à valoriser". Le porteur s'est montré attentif à cette proposition mais il a invité à prendre en compte les éléments suivants : "Tout dépend de la cible visée. Si c'est une clientèle locale ou régionale, elle pourra aisément identifier la dimension historique. Si c'est une clientèle internationale, il faudra peut-être dépasser la dimension historique pour capter son attention". Il cite les noms de la véloroute "Véloscénie" ou encore l'eurovélo "Vélodyssée". "Tout reste ouvert".

A la suite de l'évocation de la Véloscénie qui rejoint le Mont Saint-Michel, plusieurs représentants publics et privés ont rebondi en citant d'autres itinéraires cyclables qui ont comme points de destination : Le Mont Saint-Michel et Nantes. Ces voies connaissent une fréquentation massive. Les membres se rejoignent sur un point : "avec ces 2 sites à forte notoriété, la V9 peut avoir un bel avenir".

☒ Atouts du projet au regard des autres priorités de la stratégie

Deux axes de la stratégie locale - Transition énergétique et Transition économique - se trouvent concernés d'où l'attribution d'1 point.

3 - PÉRENNITÉ

L'initiative dite "de soutien préparatoire" est construite dans l'objectif d'aboutir à une seconde phase, celle de la mise en oeuvre : 2 points sont donc accordés.

4 - BONUS - Implication des jeunes

Il est prévu d'associer au moins 6 étudiants de la filière sportive d'où l'octroi d'un bonus de 2 points.

REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 2 mars 2020)

Points obtenus : 15/20 - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 7

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 7

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 7

Avis

favorable : 7 voix

défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité.

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet " COOPÉRATION V9 : SOUTIEN PRÉPARATOIRE – Créer les conditions pour une mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 (Nantes / Le Mont Saint-Michel) " :

UN AVIS OPPORTUNITÉ FAVORABLE.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 8 000 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres décident de ne pas retenir de réserves.



Grille d'aide à la sélection – FEADER / LEADER

Nom du projet : COOPERATION V9 : SOUTIEN PREPARATOIRE - CUP opportunité du 2 mars 2020

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

➤ Sur le plan de l'innovation

3 points : le projet est unique en France

1 point : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

0 point : la dimension novatrice est faible ou imprécise

➤ Sur le plan du multipartenariat

3 points : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

1 point : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

0 point : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

➤ Sur le plan de la transférabilité

3 points : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

1 point : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

0 point : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

2

2 points : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

1 point : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

0 point : aucun lien n'est cité

Apports

➤ Au regard de la fiche-action principale

3 points : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

1 point : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

0 point : les apports sont faibles ou imprécis

3

➤ Au regard des autres priorités de la stratégie

1

2 points : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

1 point : le projet répond à 2 des 3 priorités

0 point : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

2

2 points : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

1 point : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

0 point : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

➤ Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2

2 points : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

1 point : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

0 point : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

15

**DECOMPTE DES POINTS
TOTAL / 20**

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable